

# Une victime inattendue des lettres anonymes

## L'instruction de l'affaire de Tulle est enlevée au Juge

Le « Journal Officiel » publie un décret suivant lequel, sur le rapport du garde des sceaux, M. Richard, juge d'instruction au tribunal de première instance de Tulle, cessera ses fonctions de magistrat instructeur dans l'affaire de lettres anonymes de Tulle à dater de la publication de ce décret.

L'emploi de pratiques hypothétiques dans l'instruction de l'affaire est la cause de la décision du Ministre de la Justice.

## Interpellation au Sénat

Hier le Sénat a entendu l'interpellation de M. Lebert à propos des moyens occultes employés par certains juges d'instruction pour arriver à la découverte de la vérité. Il s'agissait des incidents de Tulle.

M. Lebert critique vivement le juge d'instruction, M. Richard d'abord transformé en cabinet de magistrat en cabinet de magie et il termine en disant :

« M. le Garde des Sceaux a retiré l'instruction au juge coupable, mais la sanction est-elle suffisante ? Je me demande si on peut laisser au siège de magistrat et d'espérer que le Garde des Sceaux me fournira les apaisements nécessaires ».

M. Berthou Ministre de la Justice, remit les choses au point et le Sénat vota l'ordre du jour de confiance pur et simple.

Entre temps M. le sénateur Deblère était intervenu à propos des inculpés qui restent en état de prévention militaire des juges saisis ne clôturent pas l'instruction. Il déclara notamment :

« A la prison de St-Lazare, une femme, Mme Bernain de Raviv est détenue depuis vingt-huit mois sous l'inculpation de faits remontant à 1916 et qui se seraient passés en Suisse et pour un crime qu'elle n'a pas commis ».

Le Sénat termina sa séance en adoptant à l'unanimité de 282 votants le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1921 et il s'ajourna ensuite à mardi prochain.

## L'ALLEMAGNE PAIE

### 31 MILLIONS DE MARKS-OR ONT ETE VERSES AUJOURD'HUI

Paris, 27 janvier. — La Kriegslastenkommission a informé ce soir la Commission des réparations que le Gouvernement allemand avait versé aujourd'hui dans les banques désignées par la Commission des réparations, les 31 millions de marks or que l'Allemagne doit verser tous les 10 jours jusqu'au règlement définitif de son programme de paiements pour 1922, conformément aux décisions de la conférence de Cannes.

D'autre part, le Gouvernement allemand a remis aujourd'hui au Président de la Commission des réparations qui siège à Berlin, le texte du programme de paiements en espèces et en nature pour 1922, ainsi que le projet de réforme fiscale avec garanties appropriées qui lui a été réclamé par la conférence de Cannes.

Un courrier spécial portera ces propositions à Paris à la Commission des réparations.

## La peur de la Cour d'Assises

### Un Algérien détenu à Guincy s'est pendu dans sa cellule

Hier matin, à 7 heures, un gardien de la prison de Guincy, passant la revue des prisonniers, dans une cellule, fut très surpris de ne pas voir l'Algérien Sénadir Idrir, lequel devait passer prochainement au siège à Berlin, le lendemain dans cette cellule, dont la porte était restée fermée à clef, il trouva Sénadir ne donnant plus signe de vie, et pendu derrière son lit, avec une corde, qu'il avait fabriqué avec une des épingles qui se trouvent dans l'alcôve où il travaillait.

Sénadir s'était passé le bout de corde au cou et s'était pendu à un crochets derrière la tête de son lit.

Sénadir était un bandit, condamné plusieurs fois en Algérie. Venu en France, il voulait vivre aux crochets d'une de ses compatriotes, pensionnaire dans une maison de plaisir le Douai.

Le 2 octobre dernier, vers minuit, comme cette femme refusait de lui donner de l'argent, il sortit un revolver de sa poche, tira sur elle et la blessa grièvement à la cuisse gauche.

Cette femme, qui a été aussitôt transportée à l'Hôtel-Dieu n'est pas encore guérie.

Après avoir tiré deux coups de revolver, Sénadir prit la fuite, poursuivi par des agents de police et de sûreté qui avaient entendu les coups de feu. Sénadir a été arrêté au point d'être pris, n'obéissant pas à tirer sur eux-ci à courte distance, mais ne blessa personne.

L'agent de police Pauligny, qui était parmi les poursuivants, fit feu à son tour sur l'Algérien et l'une de ses balles traversa le poignet de Sénadir, sans toutefois le blesser. Malgré cette blessure, Sénadir avait réussi à s'échapper par cette nuit-là, la Compagnie technique qui éclaira les lieux, avait subi un échec, comme d'habitude, de donner de la lumière.

Le lendemain, à 11 heures, la police de Douai arrêta Sénadir au moment où il cherchait à s'enfuir. Il n'avait pas sa ancienne adresse ou un autre adresse.

C'est certainement devant la gravité du méfait commis, et étant donné ses antécédents qu'il aura mis fin à ses jours.

# Un Rembrandt inconnu découvert à Londres

## Il a été acheté 110.000 francs par un antiquaire sagace

Un antiquaire bien connu à Londres, M. Frank Sabin, se réjouit d'une aubaine inespérée. Il vient d'acquiescer un tableau des experts, après un examen attentif, déclaré être un Rembrandt authentique.

Le tableau en question, à la suite d'un long séjour dans un garde-meubles, avait été mis aux enchères et M. Frank Sabin l'acheta pour 110.000 francs. Il appartenait à Mme Clark, la veuve d'un médecin de Londres, qui n'avait pu la moindre idée qu'elle possédait un si noble trésor. Son mari le tenait d'un marchand, qui le lui avait offert pour la somme de 30 livres sterling, soit au cours actuel, 1.500 francs.

Interrogé par un représentant de l'Evening News, M. Frank Sabin, après avoir exprimé la joie que lui cause sa trouvaille, ajouta :

Ce tableau, qui représente saint - hilippe baptisant l'Eunuque offre un témoignage excellent de génie avec lequel Rembrandt fit usage du clair obscur dès sa jeunesse. Cette toile, en effet, est une des premières œuvres de l'artiste, puisqu'elle date de 1628, alors que la première de ses œuvres connue remonte à l'année précédente.

Je ne prétends pas, a ajouté M. Sabin, que cette toile soit une des meilleures de l'artiste; malgré tout, j'estime que le prix que je l'ai payée est très avantageux, si l'on considère que certains tableaux de maître ont atteint le prix de 100.000 livres sterling, soit environ 5 millions de francs, au cours actuel.

## Le fox-trott amoureux d'un agent de police

### IL LUI COÛTA 5.000 FRANCS

Un jeune gardien de la paix, Gustavo Lopez, 24 ans, profitant dernièrement d'un dimanche où il n'était pas de service pour se livrer aux douceurs du shimmy et du fox-trott dans un dancing; la musique était languissante, et pour être agent de l'autorité, on n'en est pas moins homme.

Gustavo Lopez conclut pour sa danseuse une passion immédiate et irrésistible, et l'idylle se termina dans un hôtel de la rue Saint-Denis.

Hélas, en s'éveillant le lendemain, l'agent malchanceux constatait la double disparition de son portefeuille — contenant toutes ses économies, 5.000 francs environ — et de sa valise compagne. Celle-ci, Clémence Jolivé, 26 ans, a bien été retrouvée et envoyée au Dépôt, mais elle avait eu le temps de dépenser les cinq mille francs.

## CONTRE LA GRIPPE

### LE REMEDE DES 4 CHAPEAUX

La grippe, puisqu'il faut l'appeler par son nom, fait encore parler d'elle plus qu'il ne convenait. Encore que moins maligne que l'épidémie précédente, elle est assez dangereuse pour qu'on se préoccupe de se soustraire à ses atteintes.

Au milieu de tous les remèdes prescrits, il en est un qui nous vient de Belgique — le pays de la « zwanzig ». Il est connu chez nos amis sous le nom de « remède des quatre chapeaux ». Le voici :

Prenez un litre de vieux rhum, incorporez-y cent vingt grammes de sucre, quelques cloyes de girofle et un zeste de citron. Faites chauffer le tout.

Au moment où le rhum commence de bouillir, couchez-vous et avez en place un chapeau au pied de votre lit. (La forme du chapeau n'a aucune importance : elle peut être de mode).

De cinq minutes en cinq minutes, buvez un grand bol de « remède » sans interruption de vue le chapeau. Au bout d'un quart d'heure environ, vous apercevrez, assez distinctement un deuxième chapeau. Continuez à boire avec méthode. Bientôt, un troisième chapeau se placera sur votre tête. Buvez encore. A l'apparition du quatrième chapeau, arrêtez-vous sans faute.

Et vous serez guéri.

Il va sans dire que, de même que le contre-pain, cette recette, qui ne coûte rien à nos lecteurs, nous réserve en les invitant à consulter leur médecin avant de recourir à ce remède énergique.

## Les négociations Franco-Anglaises

### ELLES ONT COMMENCE

Londres, 27 janvier. — Les négociations franco-britanniques sur la question du pacte de garantie, sont désormais engagées. Le comte de Saint-Aulaire a eu, hier soir, avec lord Curzon, de 18 heures à 19 h. 15, une conversation, au cours de laquelle notre représentant a développé au chef du Foreign Office les amendements et compléments que le gouvernement français suggère d'apporter au projet de pacte qui lui fut remis à Cannes et dont on connaît le teneur.

Il est permis de penser qu'au cours de cet entretien, les deux interlocuteurs se sont surtout attachés à explorer les principales avenues susceptibles de conduire à un accord, et nous pouvons même supposer qu'ils ont fixé leurs pensées sur une voie qui nous sera bientôt révélée. Mais la discrétion systématique que l'on a observée à l'égard de la presse, aussi bien à l'ambassade de France qu'au Foreign Office, ne nous permet pas d'en dire plus long.

## Des avantages aux Fonctionnaires mobilisés

### La Chambre a repris hier la discussion du projet de loi relatif aux fonctionnaires mobilisés.

LE DELAI DE DEMANDE. — Sur la proposition de la Commission, la Chambre adopta une disposition supplémentaire à l'article 10 qui décide que le délai prévu aux articles 1 et 10 pour demander le bénéfice de la loi serait porté de deux à cinq ans pour les réformés de la guerre.

PAS DE RAPPEL DE TRAITEMENT. — La Chambre adopta ensuite l'article 12 (les rappels d'ancienneté et d'avancement ne donneront lieu à aucun rappel de traitement) qui avait été réservé hier.

POUR LES FONCTIONNAIRES NON MOBILISABLES DES REGIONS ENVAHIES RESTES A LEUR POSTE. — La Chambre en arriva à une disposition supplémentaire à l'article 17, déposée par M. Pasquai et tendant à accorder aux fonctionnaires non mobilisables des régions envahies restés par ordre à leur poste en 1914, les mêmes avantages que ceux accordés aux fonctionnaires mobilisés pour l'obtention de leur retraite.

# La Chambre a voté

## Le Renflouement de la Banque de Chine

L'ordre du jour de la Chambre appelle hier la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement français à affecter des annuités dues à la France à la conclusion d'une opération de crédit ayant pour objet la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

M. Guernier, rapporteur de la commission des Affaires étrangères, demanda à la Chambre, au nom de cette Commission, d'adopter le projet qui lui était soumis et qui concerne le renflouement de la Banque Industrielle de Chine.

Le Taïlier estime que les dirigeants de la Banque ont été spéculateurs et qu'il n'y avait pas de raison pour que le Parlement leur fasse des avances.

Il ajouta que les Chinois seraient en droit de dire qu'il y a pas de justice si l'on continue à emprisonner les petits commerçants chinois qui ne peuvent pas faire face à leurs engagements et si les responsables de la situation de la Banque continuent à traverser les villes dans de luxueuses limousines.

Ernest LAFONT considéra que le Parlement ne savait rien, ni au sujet de la situation de la Banque, ni au sujet du gouvernement chinois. « Vous gagnerez le prestige de la France, dit-il, mais le gouvernement chinois ne se réalisa pas, si notre promesse ne se réalise pas ? »

M. DE LASTEYRIE assura que le gouvernement tiendrait la main à ce que la justice agisse sans faiblesse et châtie les coupables et ajouta que le prestige de la France souffrirait du naufrage de la Banque Industrielle de Chine.

M. KLOTZ se déclara d'accord avec le Président du Conseil pour donner au Gouvernement le droit de négocier avec le Gouvernement chinois, tandis que M. TARDIEU s'élevait contre les faveurs accordées à certains porteurs de fonds.

La discussion générale se poursuivait lorsquement et finalement le PRÉSIDENT mit aux voix l'article unique du projet, ainsi conçu :

« Le Gouvernement est autorisé à négocier avec le gouvernement chinois un accord par lequel les annuités dues à la France en exécution du protocole du 7 septembre 1901 et qui resteront à courir à la date du 31 décembre 1917, pourront être affectées par le gouvernement à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient. »

Cet accord et les conventions qui pourraient ensuite devenir nécessaires, devront être soumis à la ratification des Chambres.

M. LAFONT soutint un contre-projet tendant à affecter le montant de l'indemnité des Boxers à des œuvres intellectuelles franco-chinoises.

Le contre-projet Lafont fut rejeté par 451 voix contre 69 et l'ensemble de l'article unique fut adopté.

## Un trésor fut volé à bord d'un navire

### Mais on retrouva cachée une partie de l'or dérobé

Londres, 27 janvier. — Il y a quelque temps, des messages sans fil signalèrent qu'un vol d'une quantité de pièces d'or, représentant une valeur de 1.250.000 francs avait été commis dans des circonstances mystérieuses à bord du paquebot « Sonoma », venant de Sydney, et que toutes les recherches effectuées pour découvrir les coupables étaient restées vaines.

On annonce aujourd'hui que l'on en question vient d'être retrouvé accidentellement et les détails que l'on donne à ce sujet témoignent de l'habileté extraordinaire de l'auteur de cet attentat.

Une bande australienne avait chargé à bord du « Sonoma », en rade de Sydney, quinze caisses contenant chacune 5.000 souverains d'or, soit une valeur totale de 1.250.000 francs. Le chargement avait été effectué quelques minutes seulement avant le départ du steamer, et les caisses avaient été placées dans la chambre forte du bord en présence de deux employés de la banque, d'un représentant de la Compagnie et des officiers du paquebot. Seuls, le capitaine et l'officier trésorier avaient le contrôle de cette chambre durant la traversée.

Lorsqu'on ouvrit, à l'arrivée du bateau à San-Francisco, on s'aperçut que cinq caisses avaient disparu. En examinant de près celles qui restaient, on remarqua que les serrures avaient été enlevées et remplacées par d'autres surquelques, toutefois, les clés originales pouvaient s'adapter. On effectua immédiatement des perquisitions minutieuses dans tout le navire; mais ce fut en vain et l'on s'en tint à l'hypothèse que les caisses d'or avaient dû disparaître à Pago ou à Honolulu, les seuls ports où le « Sonoma » eût fait escale.

# Le Renflouement de la Banque de Chine

## Le Renflouement de la Banque de Chine

L'ordre du jour de la Chambre appelle hier la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement français à affecter des annuités dues à la France à la conclusion d'une opération de crédit ayant pour objet la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

M. Guernier, rapporteur de la commission des Affaires étrangères, demanda à la Chambre, au nom de cette Commission, d'adopter le projet qui lui était soumis et qui concerne le renflouement de la Banque Industrielle de Chine.

Le Taïlier estime que les dirigeants de la Banque ont été spéculateurs et qu'il n'y avait pas de raison pour que le Parlement leur fasse des avances.

Il ajouta que les Chinois seraient en droit de dire qu'il y a pas de justice si l'on continue à emprisonner les petits commerçants chinois qui ne peuvent pas faire face à leurs engagements et si les responsables de la situation de la Banque continuent à traverser les villes dans de luxueuses limousines.

Ernest LAFONT considéra que le Parlement ne savait rien, ni au sujet de la situation de la Banque, ni au sujet du gouvernement chinois. « Vous gagnerez le prestige de la France, dit-il, mais le gouvernement chinois ne se réalisa pas, si notre promesse ne se réalise pas ? »

M. DE LASTEYRIE assura que le gouvernement tiendrait la main à ce que la justice agisse sans faiblesse et châtie les coupables et ajouta que le prestige de la France souffrirait du naufrage de la Banque Industrielle de Chine.

M. KLOTZ se déclara d'accord avec le Président du Conseil pour donner au Gouvernement le droit de négocier avec le Gouvernement chinois, tandis que M. TARDIEU s'élevait contre les faveurs accordées à certains porteurs de fonds.

La discussion générale se poursuivait lorsquement et finalement le PRÉSIDENT mit aux voix l'article unique du projet, ainsi conçu :

« Le Gouvernement est autorisé à négocier avec le gouvernement chinois un accord par lequel les annuités dues à la France en exécution du protocole du 7 septembre 1901 et qui resteront à courir à la date du 31 décembre 1917, pourront être affectées par le gouvernement à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient. »

Cet accord et les conventions qui pourraient ensuite devenir nécessaires, devront être soumis à la ratification des Chambres.

M. LAFONT soutint un contre-projet tendant à affecter le montant de l'indemnité des Boxers à des œuvres intellectuelles franco-chinoises.

Le contre-projet Lafont fut rejeté par 451 voix contre 69 et l'ensemble de l'article unique fut adopté.

## Pour l'amélioration de nos voies d'eau

### M. LE TROCQUER VISITE LA REGION DU NORD

Saint-Quentin, 27 janvier. — L'Union des Usagers des Voies Navigables ayant appelé l'attention du ministre des Travaux publics sur la nécessité d'améliorer les relations par voie d'eau dans le Nord, M. Le Trocquer s'est rendu aujourd'hui à Saint-Quentin afin d'étudier sur place la situation. Il a visité ce matin les écluses de Bantouzelles, Bantoux, Onnecourt, et le pont de Vendhuile. Dans l'après-midi le ministre a visité, en compagnie de M. Touron, président de la Chambre de Commerce, le fort de Saint-Quentin.

## AU CONSEIL DE GUERRE

### AUDIENCE DU 27 JANVIER

Klüber Gosselinde, caporal au 127<sup>e</sup> R. I., pour abandon de poste, était chef de poste, en temps de paix, à la gare de Valenciennes. — Gustave Flès, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 2<sup>e</sup> bataillon du 127<sup>e</sup> R. I., pour désertion à l'intérieur en temps de guerre, 2 ans de prison.

Auguste Honorat, délégué aux ateliers de travaux publics, 15 pour désertion à l'intérieur en temps de guerre, 1 an de prison. — Joseph Rossi, délégué aux ateliers de travaux publics de Fort Gassion, pour désertion à l'intérieur en temps de paix, 6 mois de prison.

# ROUBAIX BYRRH

REDACTION : 30, rue Faurvée. Tél. 351. DEPOT CENTRAL : 11, rue du Bassin.

## Contre la vie chère à Roubaix-Tourcoing

Lors de la dernière grève, le Consortium paroliers de l'industrie textile, répondant aux revendications ouvrières, qui s'occupent du prix excessif de la vie, s'était engagé à mettre en œuvre les moyens propres à faire baisser le coût de la vie.

Il parait que ces mesures se sont mises à l'œuvre, et que nous aurons bientôt tout pour mieux. Il est du moins permis de l'espérer.

Le plus difficile, apparemment, était de se mettre d'accord sur le moyen à employer, puis sur le choix de ceux qui devraient le mettre à exécution, et aussi sur le choix des conditions propres à la réalisation, puis sur le rôle, et si ne restait plus qu'à commencer.

Une entreprise de cette envergure ne pouvait évidemment s'improviser, et les nombreuses difficultés qu'il fallait surmonter pour arriver à la mettre en marche sont la cause très normale de ce que le prix de la vie, depuis quatre mois, au lieu de diminuer... n'a fait qu'augmenter.

Rappelons-nous d'ailleurs, que les démarches faites par le Consortium ou par l'un de ses membres, ont été très sérieuses, bien qu'elles soient demeurées sans effet appréciable.

L'intervention du commerce paraissant inévitable, l'Union Intersyndicale des commerçants détaillants de Roubaix-Tourcoing fut appelée à discuter quelques propositions de la nouvelle société. Ces propositions se résument à une somme à collecter; pour que le coût de la vie baisse, il faut que tous les commerçants acceptent la limitation de leurs bénéfices.

Les commerçants acceptent avec empressement ces propositions, mais l'industrie accepte également le contrôle de ses bénéfices. Inutile de dire que la réponse des quelques industriels, qui étaient les auteurs de cette proposition, n'a été que de se faire attendre... elle ne vint même jamais.

Nous apprenons enfin, et avec le plus vif plaisir, que le moyen que nous avons proposé, d'un groupement nouveau qui doit mettre sans délai son projet à exécution.

C'est la « Société d'Approvisionnement de Roubaix-Tourcoing » qui a été créée. Disposant d'un capital de 1 million 1/2, qui, après un semestre d'exercice, sera porté à 15 millions, le nouvel organisme se propose d'acheter directement aux producteurs les marchandises qui reviennent aux Coopératives ainsi qu'aux commerçants, qui devront s'engager à ne pas dépasser une certaine marge de bénéfice qui leur sera fixée.

La « Société d'Approvisionnement » aura pour siège l'une des maisons de Mathon, sise à Tourcoing, 419, rue Gambetta.

Un Conseil d'Administration a été constitué, dont font partie MM. Eugène Fassin, Edmond Mesurel, Jean-François Vanoverbeke, Gaston Desprez, Jean Thibierge, Anselme Deltrennes, etc.

Nous souhaitons bonne chance à la nouvelle société, et à tous les roubaixiens qui ont accepté d'attendre d'elle la baisse à la vie chère du temps où nous étions en paix.

## L'accident de la rue Neuve

### ON ESPERE SAUVER LE PETIT ECRASE

Nous avons relaté hier, le grave accident qui s'est produit la veille, vers 5 h. 30, rue Neuve, et dont la victime était un enfant de 12 ans, Louis ARNO, demeurant rue des Longues Haies, 180.

Dans la journée d'hier, son état s'était amélioré, et l'on espère maintenant le sauver.

## Un chômeur se pend

Un ouvrier métallurgiste, Louis Bouillier, 64 ans, demeurant rue de l'Espérance, 86, sans travail depuis plusieurs mois, s'est donné la mort avec un couteau.

Vers 7 h. 30, ses collègues l'ont trouvé pendu à l'un des barreaux de la rampe d'escalier, entre le rez-de-chaussée et le premier étage. La malheureuse victime avait réussi à se pendre sans avoir pu trouver de l'occupation, l'ayant rendu nerveusement. C'est à cette affection qu'il faut attribuer le geste du malheureux ouvrier.

Les constatations d'usage ont été faites par M. le docteur Desbonnets.

## LES EMBALES !

Pour excès de vitesse, en automobile, M. Alfred Debussche, habitant à Lille, rue de Valenciennes, 17, a récolté une condamnation.

Une de plus !

## Le Congrès des Combattants du Nord

### LA PARTICIPATION DE « LA FRATERNELLE »

La « Fraternelle des Combattants roubaixiens » nous prie de rappeler à ses adhérents le Congrès de la Fédération des Combattants du Nord, qui aura lieu à Lille, les samedi 29 et dimanche 30 janvier. Les intérêts des Combattants roubaixiens seront défendus aux séances de travail du samedi par les administrateurs que « La Fraternelle » désignera à cet effet.

Quant à la journée de dimanche, elle est consacrée à la revue, au défilé et à l'assemblée générale. Les adhésions au Congrès doivent être adressées à M. Louchet, président de la « Fraternelle » prie ses membres d'y participer en grand nombre. Ils formeront une garde d'honneur au drapeau de leur association, la plus puissante de la Fédération du Nord et la plus ancienne des sociétés de Combattants français.

Voici le programme de la journée de dimanche : Réunion à l'Hôtel des Canonniers à Lille, à 10 heures; à 11 h. 30, revue et défilé sur la place de la République; à 14 h. 30, assemblée générale dans la salle de la Nouvelle Bodrue.

# ROUBAIX BYRRH

REDACTION : 30, rue Faurvée. Tél. 351. DEPOT CENTRAL : 11, rue du Bassin.

## Contre la vie chère à Roubaix-Tourcoing

Lors de la dernière grève, le Consortium paroliers de l'industrie textile, répondant aux revendications ouvrières, qui s'occupent du prix excessif de la vie, s'était engagé à mettre en œuvre les moyens propres à faire baisser le coût de la vie.

Il parait que ces mesures se sont mises à l'œuvre, et que nous aurons bientôt tout pour mieux. Il est du moins permis de l'espérer.

Le plus difficile, apparemment, était de se mettre d'accord sur le moyen à employer, puis sur le choix de ceux qui devraient le mettre à exécution, et aussi sur le choix des conditions propres à la réalisation, puis sur le rôle, et si ne restait plus qu'à commencer.

Une entreprise de cette envergure ne pouvait évidemment s'improviser, et les nombreuses difficultés qu'il fallait surmonter pour arriver à la mettre en marche sont la cause très normale de ce que le prix de la vie, depuis quatre mois, au lieu de diminuer... n'a fait qu'augmenter.

Rappelons-nous d'ailleurs, que les démarches faites par le Consortium ou par l'un de ses membres, ont été très sérieuses, bien qu'elles soient demeurées sans effet appréciable.

L'intervention du commerce paraissant inévitable, l'Union Intersyndicale des commerçants détaillants de Roubaix-Tourcoing fut appelée à discuter quelques propositions de la nouvelle société. Ces propositions se résument à une somme à collecter; pour que le coût de la vie baisse, il faut que tous les commerçants acceptent la limitation de leurs bénéfices.

Les commerçants acceptent avec empressement ces propositions, mais l'industrie accepte également le contrôle de ses bénéfices. Inutile de dire que la réponse des quelques industriels, qui étaient les auteurs de cette proposition, n'a été que de se faire attendre... elle ne vint même jamais.

Nous apprenons enfin, et avec le plus vif plaisir, que le moyen que nous avons proposé, d'un groupement nouveau qui doit mettre sans délai son projet à exécution.

C'est la « Société d'Approvisionnement de Roubaix-Tourcoing » qui a été créée. Disposant d'un capital de 1 million 1/2, qui, après un semestre d'exercice, sera porté à 15 millions, le nouvel organisme se propose d'acheter directement aux producteurs les marchandises qui reviennent aux Coopératives ainsi qu'aux commerçants, qui devront s'engager à ne pas dépasser une certaine marge de bénéfice qui leur sera fixée.

La « Société d'Approvisionnement » aura pour siège l'une des maisons de Mathon, sise à Tourcoing, 419, rue Gambetta.

Un Conseil d'Administration a été constitué, dont font partie MM. Eugène Fassin, Edmond Mesurel, Jean-François Vanoverbeke, Gaston Desprez, Jean Thibierge, Anselme Deltrennes, etc.

Nous souhaitons bonne chance à la nouvelle société, et à tous les roubaixiens qui ont accepté d'attendre d'elle la baisse à la vie chère du temps où nous étions en paix.

## L'accident de la rue Neuve

### ON ESPERE SAUVER LE PETIT ECRASE

Nous avons relaté hier, le grave accident qui s'est produit la veille, vers 5 h. 30, rue Neuve, et dont la victime était un enfant de 12 ans, Louis ARNO, demeurant rue des Longues Haies, 180.

Dans la journée d'hier, son état s'était amélioré, et l'on espère maintenant le sauver.

## Un chômeur se pend

Un ouvrier métallurgiste, Louis Bouillier, 64 ans, demeurant rue de l'Espérance, 86, sans travail depuis plusieurs mois, s'est donné la mort avec un couteau.

Vers 7 h. 30, ses collègues l'ont trouvé pendu à l'un des barreaux de la rampe d'escalier, entre le rez-de-chaussée et le premier étage. La malheureuse victime avait réussi à se pendre sans avoir pu trouver de l'occupation, l'ayant rendu nerveusement. C'est à cette affection qu'il faut attribuer le geste du malheureux ouvrier.

Les constatations d'usage ont été faites par M. le docteur Desbonnets.

## LES EMBALES !

Pour excès de vitesse, en automobile, M. Alfred Debussche, habitant à Lille, rue de Valenciennes, 17, a récolté une condamnation.

Une de plus !

## Le Congrès des Combattants du Nord

### LA PARTICIPATION DE « LA FRATERNELLE »

La « Fraternelle des Combattants roubaixiens » nous prie de rappeler à ses adhérents le Congrès de la Fédération des Combattants du Nord, qui aura lieu à Lille, les samedi 29 et dimanche 30 janvier. Les intérêts des Combatt